

Commune de FLORENTIN la CAPELLE
Département de l'Aveyron

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 12 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL – Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ – M. Jean-Marie MOLINARIE

Procurations : Néant

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance.

Les points suivants ont été examinés lors de la réunion du 12 juillet 2022

Délibération 2022-07-12-36

Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023

Le passage à ce nouvel office de gestion pour les collectivités était prévu en 2024. L'avantage de l'anticipation est de bénéficier d'une formation pendant l'année 2023, d'une comptabilité plus fine, et de meilleures mises à jour

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

- d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée pour les budgets suivants :

- Budget Commune
- Budget Lotissement de la Sagne

Délibération 2022-07-12-37

Vente d'un caveau communal et d'une concession trentenaire

À la demande de cette dernière, le caveau inutilisé appartenant à la mairie lui sera vendu pour une somme de 800€ définie après discussion.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de vendre le caveau communal avec la concession trentenaire situés au cimetière de Florentin la Capelle au N°176 et fixe le montant de la vente à 800 € à Madame PATER Karina
- Autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour cette vente

Délibération 2022-07-12-38

Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de BT sur le poste de la Bessière

Projet vu avec les habitants, plan de financement validé en conseil municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.

- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion des travaux d'éclairage public.
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.
- A signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage

Délibération 2022-07-12-39

Projet d'enfouissement des réseaux secs de la Bessière - Demande de subventions

Suite aux différentes subventions (dont une toute dernière accordée par la Région) demandées et accordées pour le réseau ci-dessus, la commune aura un reste à charge de 22 848.70 € sur un total de 72 806,69 €. Ce résultat est le fruit d'un suivi serré de toutes les demandes et opportunités.

Note : Resteront à équiper : Saluejouis

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les dépenses estimées et le plan de financement pour cette opération
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour demander les aides et la réalisation du projet.

Délibération 2022-07-12-40

Gestion de la mise à disposition des tonnelles

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune souhaite mettre à disposition ses tonnelles. Il invite les membres du conseil à en établir les conditions et modalités d'utilisation.

Après en avoir débattu le conseil propose une mise à disposition gratuite aux associations et une mise à disposition payante aux habitants de la commune (résidence principale ou secondaire).

Un planning sera préétabli lors de la réunion des associations et une réservation obligatoire pour les autres besoins. Elle sera à formuler auprès de la mairie.

Un contrôle de l'état des tonnelles sera réalisé avant et après la mise à disposition.

Le prix retenu pour les habitants est de 20€ la tonnelle par location, accompagné d'un chèque de caution de 200€.

Le conseil municipal :

approuve ces modalités et conditions de mise à disposition des tonnelles et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour sa mise en œuvre

QUESTIONS DIVERSES

Voirie 2022 :

Une inspection des routes est prévue au niveau de la commune. La liste des chantiers antérieurs et nouveaux est dressée :

- * Garruderie
- * Ayssiols
- * Previnquieres
- * Entrée des Cazals ,
- * Bes Bedene (trou)
- * Nids de poule au niveau stabulation des Cayrouses Hautes
- * réparation voirie endommagée après passage du rallye
- * Panneaux routiers en commande : Stop au centre du village , panneau au Thomas , rétrécissement au Pouget , Panneau à Previnquieres après avis de J. Claude Dounet .

Le Maire

Le (la) secrétaire de séance